

No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2021

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2021

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnages de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Dépôt embauche d'un technicien – Etienne Barbier
- B) Procuration représentants autorisés Revenu Québec
- C) Contribution financière Projet scol'Ere
- D) Contribution financière DOA
- E) Approbation dépassement de coût pour la construction de
la plateforme de compostage
- F) Désignation de gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 octobre 2021

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil
Deux-Montagnes Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute, Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil, Richard Labonté, maire de la municipalité de Sainte-Placide, Catherine Trickey, mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham et Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, formant quorum de ladite Régie.

Étaient également présents : Monsieur Denis Richer, conseiller de la Ville de Lachute et Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-10-21

Il est
Proposé par : M. Richard
Labonté
Appuyé par : M. Marc-Olivier
Labelle
et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président

- adopté à l'unanimité

III- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2021

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021.

2-10-21



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2021.

- adopté à l'unanimité

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance
extraordinaire tenue le 29 septembre 2021.

3-10-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 septembre
2021.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIER

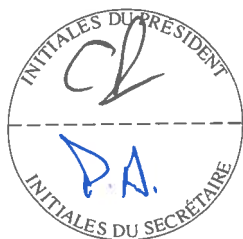
1- Rapport du directeur général et secrétaire-
trésorier

Aucun contrat octroyé

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets,
compost, recyclage)



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 17-09-2021 au 21-10-2021, déposée par le président;

4-10-21

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 17-09-2021 au 21-10-2021, et ce, pour un montant de 458 151.49\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Embauche d'un technicien – dépôt

Dépôt de l'embauche d'un technicien, Monsieur Etienne Barbier

- adopté à l'unanimité

B) Procuration représentants autorisés Revenu Québec

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications aux représentants autorisés à Revenu Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'enlever les représentantes autorisées suivantes : Mme Andrea Daezli et Mme Pénélope Chartrand;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (*ci-après appelée « l'entreprise »*) désire nommer deux représentants autorisés.

5-10-21

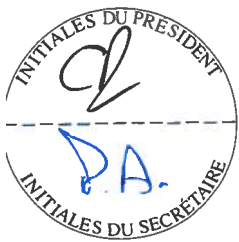
Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à inscrire la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes aux fichiers de Revenu Québec, à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises, à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises, et généralement, à faire tout ce qui est utiles et nécessaire à cette fin, à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, une autorisation ou une procuration.



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes consent à ce que M. Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mme Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité soient nommés représentants autorisés au sein de Revenu Québec.

- adopté à l'unanimité

C) Contribution financière Projet Scol'Ere

CONSIDÉRANT la demande du 24 août 2021 de la MRC d'Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre du projet Carbone Scol'Ere;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité;

CONSIDÉRANT le mandat environnemental de la Régie.

6-10-21

Il est

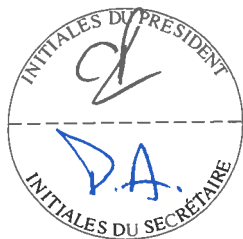
Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à la MRC d'Argenteuil, au montant de quatre mille dollars (4 000\$), pour le projet Carbone Scol'Ere : Volet éducatif dans les écoles primaires de la MRC d'Argenteuil pour l'année 2020-2021.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

D) Contribution financière DOA

CONSIDÉRANT la demande du 22 septembre 2021 de Développement ornithologique Argenteuil demandant un soutien financier de la part de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes dans le cadre des nombreuses activités organisées par cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Régie désire se prévaloir de cette contribution afin d'augmenter sa visibilité;

CONSIDÉRANT le mandat environnemental de la Régie.

7-10-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de verser une contribution à Développement Ornithologique d'Argenteuil, au montant de trois milles dollars (3 000\$), afin de continuer sa visibilité et sa contribution en matière environnementale

- adopté à l'unanimité

E) Approbation dépassement de coût pour la construction de la plateforme de compostage

CONSIDÉRANT le dépassement des coûts requis pour les travaux de la nouvelle plateforme de compostage sur le site du LET;

CONSIDÉRANT les travaux de renouvellement d'argile à la suite du changement d'arpentage effectué;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une géo-grille afin d'obtenir le niveau de portance requis sur la nouvelle plateforme de compostage sur le site du LET.

8-10-21

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le montant de 130 093.63\$ plus taxes pour les travaux de renouvellement d'argile.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes autorise le montant de 234 060\$ plus taxes pour l'ajout d'une géo-grille.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

F) Désignation de gestionnaire du compte de carte de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des modifications quant aux détenteurs de cartes de crédit VISA Desjardins de temps à autre;

CONSIDÉRANT que pour se faire, il est nécessaire de nommer deux gestionnaires de cartes de crédit VISA Desjardins;

CONSIDÉRANT la nécessité de changer les personnes déléguées.

9-10-21

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

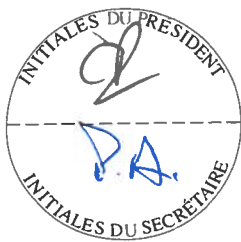
QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Les personnes déléguées étant l'adjointe à la direction générale et comptabilité, madame Isabelle Charbonneau ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault;

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie

XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

10-10-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 18 novembre 2021 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Carl Péloquin
Président